

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
GRANDE-SYNTHÉ
COMMUNE
GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2022 AUT 144

Liberté – Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

3.5 Autres actes de gestion du domaine public
CDV – 2022

AUTORISATION DE STATIONNEMENT

- Nous, Maire de la Ville de Gravelines,
- Vu le Code de la Voirie Routière article 113-2,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-2,
- Vu la demande de la Société ETNB en date du 5 août 2022,

AUTORISE

La pose d'une benne sur parking situé à l'arrière de Sportica (côté Boulevard des Sculpteurs) à Gravelines en raison des travaux de rénovation du complexe.

Sous réserve :

- La pose des panneaux de signalisation incombe au demandeur,
- Que la sécurité des passants soit assurée,
- Que la benne soit signalée en permanence conformément à la réglementation en vigueur,
- Que la protection des lieux avoisinants soit effective,

Toutes précautions devront être prises de manière à ce que les véhicules ne soient pas surpris par cette benne.

Cette autorisation est délivrée à titre précaire et révoicable

Du 16 Août au 30 Novembre 2022 inclus

Fait à Gravelines, le 10.08.22

P/O

Bertrand KINGOT

MIS EN LIGNE SUR LE
SITE DE LA VILLE LE :

10 AOUT 2022